École des Hirondelles

Conseil d'établissement 2026-2027

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le lundi 24 août 2026 à 19h30,
Tenue au salon du personnel de l'école des Hirondelles

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Yva Jean Louis, parent	P	Audrey Gascon, enseignante	P
Jean-Sébastien Contant, parent	P	Karine Leblanc, enseignante	P
Marie-Michèle Bouillon, parent	P	Guillane Boudrias-Bisaillon, enseignante	P
Benjamin Gélinas, parent	P	Andrée Dumoulin, enseignante	P
Wajiha Iftikhar, parent	P	Martine St-Hilaire, service de garde	P
Jean-Olivier Gagnon, parent	P	Caroline Lamoureux, soutien	P
Cindy Lavictoire S., Substitut-parent	P	Emmanuelle Laberge, directrice	P
		Karine Desjardins, directrice adjointe	P
		Josianne Leblanc, directrice adjointe	P

Mme Emmanuelle Laberge ouvre la séance du conseil d'établissement. Il est 19h30.

2. Parole au public

Aucun public présent.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Yva Jean Louis, appuyée de Mme Audrey Gascon d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté
Résolution no CÉ2627-001

4. Adoption et suivi du procès-verbal du 9 juin 2026

La directrice, Emmanuelle Laberge, présente le procès-verbal du 9 juin 2026.

Il est proposé par M. Jean-Olivier Gagnon, appuyé par Mme Marie-Michèle Bouillon d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 juin 2026.

Adopté
Résolution no CÉ2627-002

5. Présentation des membres du CÉ

Les membres du conseil d'établissement 2026-2027 se présentent.

6. Élection d'un(e) président(e) et d'un(e) vice-président(e)

M. Benjamin Gélinas se propose comme candidat à la présidence.

Mme Marie-Michèle Bouillon se propose comme candidate à la vice-présidence.

M. Benjamin Gélinas est nommé président et Mme Marie-Michèle Bouillon est nommée vice-présidente par acclamation.

Adopté
Résolution no CÉ2627-003

7. Autorisation pour la communication de renseignements personnels

Les membres remplissent le formulaire.

8. Formulaire déclaration d'intérêt

Les membres remplissent le formulaire.

9. Adoption

9.1 Règles de régie interne

La direction remet les règles de régie interne pour adoption à la prochaine rencontre du conseil d'établissement.

10. Approbation

10.1 Sortie : Cross-Country

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, présente l'activité de Cross-country organisée par les enseignants d'éducation physique. Des frais seront facturés aux parents: Deux choix sont offerts aux membres du conseil d'établissement.

- 15 $ par élève, si seulement 1 enseignant de l'école est libéré pour accompagner les élèves ;
- 20 $ par élève, si 2 enseignants de l'école sont libérés pour accompagner les élèves.

ATTENDU l'article 75.0.1 de la LIP, lequel prévoit que le conseil d'établissement, sur proposition de la direction de l'école, approuve toutes contributions financières facturées aux parents relativement aux services éducatifs, aux activités scolaires, au

matériel d'usage personnel, aux documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ainsi qu'à la surveillance des dîneurs;

ATTENDU que les propositions faites par la direction de l'école en vertu de l'article 75.0.1 de la LIP ont été élaborées avec la participation des enseignants et sont accompagnées d'une justification quant à la nature et au montant des frais exigés, qui n'excèdent pas le coût réel du bien ou du service;

ATTENDU que les contributions financières proposées respectent la Politique relative aux contributions financières qui peuvent être assumées par les parents (SEJ-08) et sa pratique de gestion associée (SEJ-24);

ATTENDU que le conseil d'établissement a établi des principes d'encadrement des contributions financières qui peuvent être assumées par les parents, conformément à l'article 77.1 de la LIP et que les contributions financières proposées en tiennent compte;

ATTENDU QUE conformément à l'article 75.0.1 de la LIP, le conseil d'établissement a tenu compte, avant d'approuver les présentes contributions, des autres contributions qu'il a approuvées ou qui lui sont proposées;

Sur proposition de Mme Caroline Lamoureux, appuyée de Mme Martine St-Hilaire, il est proposé D'APPROUVER les frais de 20 $ par élève, afin que 2 enseignants de l'école soient libérés pour accompagner les élèves.

Adopté
Résolution no CÉ2627-004

11. Établir

11.1 Calendrier des rencontres

La directrice, Mme Emmanuelle Laberge, propose un calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2026-2027.

Après discussion, les membres du conseil d'établissement établissent le calendrier des rencontres pour l'année scolaire 2026-2027, tel que présenté par la direction.

Adopté
Résolution no CÉ2627-005

12. Informations des membres

12.1 Direction

Mme Emmanuelle Laberge informe les membres que la classe multi-niveau de 4e et 5e année a été fermée et qu'une classe de 5e année a été ouverte. Elle précise que l'équipe enseignante demeure stable, bien que certains changements soient survenus au sein de l'équipe des TES. Elle mentionne également que des travaux sur la rue Beauséjour pourraient occasionner des enjeux liés au transport scolaire et à la circulation; un courriel sera envoyé aux parents avant la rentrée afin de les informer de la situation.

12.2 Personnel de l'école

Le personnel se dit prêt et enthousiaste à l'approche de la rentrée scolaire. Au service de garde, plusieurs inscriptions et désinscriptions sont toujours en cours, ce qui entraîne des ajustements à l'organisation des groupes.

12.3 Parent

Aucune information.

12.4 Représentant au comité de parents

Aucune information.

13. Correspondance

Aucun courrier.

14. Varia

- Aucun varia.

15. Levée de l'assemblée

La présidente conclut que l'ordre du jour a été écoulé. L'assemblée est levée à 19h56.

Adopté
Résolution no CÉ2627-006

Benjamin Gélinas
Président

Emmanuelle Laberge
Directrice